



FLASH

n° 193

Juillet - Août 2024

Publication numérique périodique de la F.F.A.M. destinée à l'information des responsables des associations adhérentes et à leurs membres, ainsi que ceux de la section des membres individuels



EDITO

Le flash est enfin de retour grâce à notre très chère Claudine, cheville ouvrière de notre grande Fédération. Merci encore à toi et à tous ceux qui à nos côtés continuent de faire vivre bénévolement notre grande famille !

Cette rentrée sera riche, et tout d'abord une excellente nouvelle en début de flash qui nous provient du Doubs ou notre ami Jean-Paul Duchemin (encore lui !) des moulins du Jura a obtenu avec un propriétaire de moulin et l'aide de Maître Remy une excellente décision judiciaire.

Nous avons par ailleurs comme vous le savez organisé récemment 2 conférences avec à chaque fois 2 des 5 scientifiques signataires de l'avis d'octobre 2023. Des salves de courriers vont partir au mois de septembre à ce sujet. Ces conférences ainsi que des entretiens avec M. Panneau (Président de société de Pêche), M. Lévêque et M. Potherat ont également été mis en ligne sur notre compte youtube (taper « ffam moulin » pour les voir). Merci de vous y inscrire nombreux. D'autres films arrivent en particulier ceux de la conférence de Périgueux.

Nous vous proposerons sous peu par courriel d'adresser certains de ces petits films à certaines cibles afin de faire parler ce sujet trop méconnu de la destruction des retenues d'eau en France. Je vous recommande en particulier les entretiens avec M. Panneau que je trouve assez réussis. Se rapprocher des associations de pêcheurs demeure primordiale dans les départements où des tentatives de destruction perdurent.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce nouveau flash.

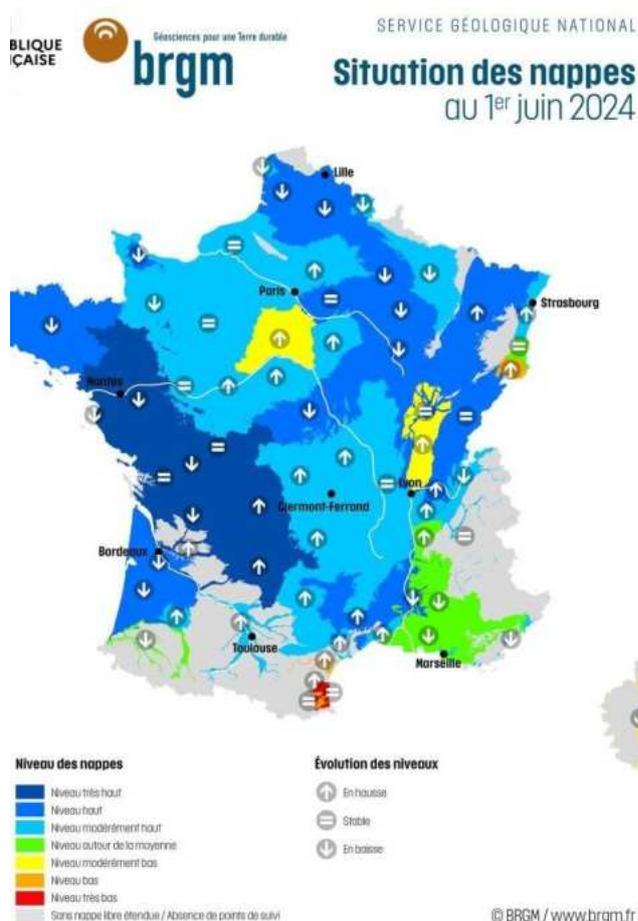
Que vivent les moulins de France.

SOMMAIRE

Edito Pierre Meyneng
Histoires d'eaux
La Politique de continuité écologique en France et les premiers retours d'expérience - Christian Lévêque
Billet d'humeur-Alexis Goy
Page pratique -
Philippe Vanbockstael
Prouver l'existence légale de son moulin -
Jean-Paul Duchemin
Agenda FFAM
Salon du Patrimoine
Agenda JJP
Dates à retenir
Conférences
JPPM Bilan
En région



HISTOIRE D'EAUX



L'état des nappes est très satisfaisant sur une grande partie du territoire. Les niveaux sont généralement au-dessus des normales mensuelles. Seules des nappes très inertielles (Beauce, Sundgau, Bresse et Dombes) ou des secteurs présentant une recharge déficitaire (Roussillon, Aude et Corse) enregistrent des niveaux défavorables.

© BRGM

Du nouveau dans le bassin Artois Picardie

L'Agence de l'eau et le BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières) se sont unis pour la recherche et le développement partagés en faveur de la gestion de la ressource en eau souterraine, pour prévenir les potentiels conflits d'usage dans le bassin Artois Picardie, et ont créé le projet Amorse (Actualisation et développement de Modèles de gestion de la Ressource en eau Souterraine du bassin Artois Picardie destinés à l'Évaluation des volumes disponibles). Ce programme est destiné à actualiser et affiner les modèles de gestion de la ressource en eau souterraine sur le bassin afin de mieux évaluer les volumes disponibles en eau souterraine. Le comité de bassin a récemment adopté un nouveau SDAGE qui invite à définir les volumes prélevables disponibles par sous bassins. La réalisation de ces études se fait selon une méthodologie HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages et Climat) dont l'un des éléments majeurs est la détermination des débits minimum dans les cours d'eau permettant le maintien de la vie aquatique et piscicole.

Ce programme d'un montant de **2,215 millions d'euros** durera quatre années et demie.

« Ces travaux des Agences suivent l'inquiétude provoquée par la sécheresse de l'été 2022. Chaque responsable de bassin en lien avec la Fédération doit écrire à ce sujet au Président et vice-président des comités de bassins afin de rappeler le rôle primordial de la succession de retenues d'eau en rivière dans l'alimentation des nappes alluviales et profondes avec les articles scientifiques adressés à ce sujet et demander rendez-vous. Par ailleurs, comme s'en sont inquiétés certains de nos adhérents, les programmes HMUC n'intègrent pas à notre connaissance le rôle des retenues et de l'étagement des rivières dans le stockage de l'eau dans les nappes alluviales. Il convient que chaque association et responsable de bassin en lien avec la Fédération puisse adresser à toutes les instances menant ces études (CLE des SAGE ou Comités de bassin des SDAGE et Agences de l'eau) les éléments scientifiques à ce sujet et prendre rendez-vous. »

Note du président Pierre Meyneng



LA POLITIQUE DE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE EN France ET LES PREMIERS RETOURS D'EXPERIENCE

Christian Lévêque

Le principe de rétablir la continuité écologique des cours d'eau a pour objectif de garantir le transfert « suffisant » des sédiments dans les cours d'eau et d'assurer la libre circulation des espèces aquatiques ce qui n'est pas critiquable en soit. Mais alors que la loi prévoyait « l'entretien, la gestion et l'équipement » des seuils ou barrages dans ce cadre, elle s'est traduite concrètement par la suppression de milliers de seuils des moulins, et l'équipement de certains d'entre eux par la mise en oeuvre de passe à poissons.

Cette politique primant la destruction sur l'équipement de ces seuils, a été mise en place à la suite du Grenelle de l'environnement en 2007 et d'une circulaire du 25 janvier 2010 sous la pression de mouvements écologistes sans avoir reçu de validation scientifique. C'est une surinterprétation de la directive cadre européenne sur l'eau (DCE) qui vise au rétablissement d'un « bon état » écologique. Elle a également reçu l'appui de certaines associations de pêche sportive qui espéraient voir revenir les poissons migrateurs dans les têtes de bassin. Cette politique a été mise au service d'une vision idéologique et subjective de la nature (celle qu'une belle rivière est une rivière non anthropisée...), sans aucune anticipation sérieuse des conséquences hydrologiques, écologiques et patrimoniales de ces mesures.

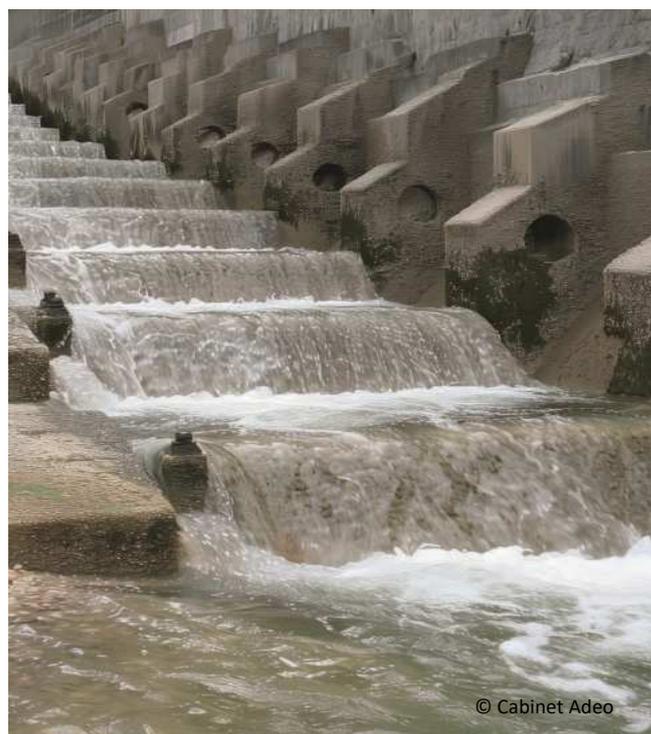
Des cours d'eau fortement modifiés

L'usage des cours d'eau au cours de l'histoire a poursuivi quatre objectifs parfois conflictuels :

- * Evacuer l'eau au plus vite pour éviter les inondations
- * Maintenir suffisamment d'eau dans les rivières pour assurer la navigation
- * Produire de l'énergie mécanique ou électrique
- * Permettre la pêche de subsistance puis la pêche de loisir

Les nombreux aménagements qui se sont accumulés au cours des siècles, y compris avant l'apparition de l'hydroélectricité, ont modifié profondément la morphologie des cours d'eau.

Ils ont été endigués pour protéger les cultures et les biens, rectifiés pour évacuer les eaux au plus vite et éviter les inondations, surcreusés pour faciliter la navigation. Le lit majeur est maintenant en grande partie urbanisé et coupé des cours d'eau secondaires de telle sorte qu'il ne remplit plus son rôle fonctionnel qui était d'écrêter les crues. A cela s'ajoutent les pollutions de toute nature qui altèrent la qualité des eaux, en provenance des milieux agricoles, des industries et des milieux urbains. L'érosion des sols et le ruissellement augmentent la charge en éléments en suspension à l'origine de la turbidité des eaux. Quant à la faune aquatique elle a été fortement modifiée par des introductions in volontaires d'espèces de poissons, par la pratique de l'alevinage





la pratique de l'alevinage pour la pêche, ainsi que par la naturalisation de nombreuses espèces invasives. Dans ce contexte, on conçoit que la tâche qui consisterait à retrouver des rivières « naturelles », c'est à dire non anthropisées, est un projet utopique et démesuré. Il est raisonnable que l'on cherche à améliorer la situation pour la vie aquatique, mais s'il y a une priorité c'est bien d'améliorer la qualité des eaux en réduisant les pollutions.

Le rôle des petites retenues dans l'atténuation des sécheresses

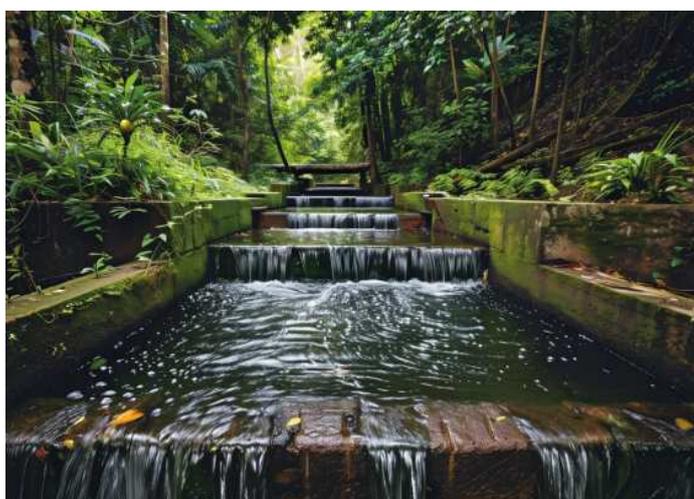
Il est assez facile de comprendre que lorsque la pluviométrie est déficitaire les rivières ont tendance à s'assécher. Les barrages réservoirs de la Seine servent à atténuer les crues à Paris et à maintenir le débit de la Seine en saison sèche. Il en est de même pour le barrage de Villerest sur la Loire, ainsi que pour bien d'autres cours d'eau. Personne ne remet en cause ces barrages qui sont pourtant des obstacles majeurs à la migration...

L'existence de petites retenues dans un cours d'eau permet de même en période sèche de maintenir (au minimum) un lieu de vie pour la faune aquatique qui pourra recoloniser la rivière lors de la remise en eau. En l'absence de ces zones refuges, la biodiversité est décimée. En 2022, année sèche qui risque de se répéter dans le futur, plusieurs rivières « restaurées » pour la continuité écologique se sont ainsi asséchées au grand dam des riverains.

Autrement dit les destructions de seuils aggravent des situations d'assecs lors des épisodes de sécheresse et mettent bien souvent en cause la politique de continuité écologique longitudinale pour des rivières qui n'avaient jamais connu de telles situations avant la destruction des seuils.

Conséquences sur la nappe alluviale et les zones humides associées aux seuils

Les rivières « naturelles » ne sont pas de simples tuyaux. Elles sont en réalité parsemées de nombreux obstacles tels que les embâcles, les éboulis de berge, les barrages de castor, qui créent des habitats favorables à toute une faune aquatique qui ne vit pas en eau courante. Les juvéniles de poissons ont besoin de zones d'eau calme pour se développer, et les batraciens ne vivent pas en eau courante, mais dans les eaux stagnantes peu accessibles aux poissons prédateurs. En outre, les rivières fonctionnent sur le plan écologique avec leurs plaines inondables. Or ces dernières sont maintenant occupées en grande partie par des activités agricoles, industrielles et urbaines. Elles ne jouent plus leur rôle d'atténuation des crues qui deviennent donc plus brutales à l'aval. Mais elles ne jouent plus également leur rôle d'habitat pour une faune aquatique de zone humide.





cote élevée de l'eau, ont permis à la nappe alluviale d'assurer en saison sèche des débits minimums nécessaires à la vie aquatique tout en préservant des zones humides annexes. Rétablir la continuité longitudinale en les détruisant a pour effet immédiat d'abaisser le niveau d'eau du cours principal et de vidanger progressivement la nappe alluviale, ce qui met en péril la continuité écologique latérale par assèchement progressif des annexes hydrauliques (fossés, biefs, etc.) (Potherat, 2021).

Retour d'expérience concernant les migrateurs

A l'époque où nos cours d'eau comptaient encore jusqu'à 100 000 seuils, on ne parlait pas de déclin des migrateurs. Il est historiquement démontré que le déclin des migrateurs au début du XX^{ème} siècle est consécutif à la construction de grands barrages à l'amont des fleuves. Ces barrages restant en place on ne peut espérer que la situation s'améliore avec l'arasement des petits seuils qui existaient depuis des siècles. A ce problème mécanique viennent s'ajouter les barrières chimiques à l'exemple du couloir de la chimie du bassin du Rhône ou du bouchon vaseux de la Loire qui limitent les remontées.

Les suivis des populations de migrateurs dans les cours d'eau où des seuils ont été détruits, sont loin de donner les résultats escomptés. Les effectifs des saumons sauvages sont au mieux en état plus ou moins stable, mais le plus souvent en régression à des niveaux historiquement bas. En Bretagne on a observé trois fois moins de saumons en trois ans... Sur la Loire ils sont en déclin. En Normandie malgré de nombreuses destructions de seuils sur les petits fleuves côtiers, on n'a pas constaté d'amélioration significative pour la plupart des espèces de poissons migrateurs ces 7 dernières années. La situation des aloses est presque partout mauvaise, notamment dans les bassins de la Loire et de la Garonne. La situation des anguilles ne vaut guère mieux. Néanmoins, il convient de rappeler que cette espèce était classée nuisible jusqu'au début des années 1980 et donnait lieu à des campagnes d'éradication.

Pour les saumons, les causes invoquées (non démontrées) sont la pression de la pêche en mer, mais peut-être aussi la pression de poissons carnivores comme le silure sur les juvéniles, ainsi que le colmatage des frayères par les éléments en suspension, et évidemment la pollution des eaux. Certains parlent également de braconnage ! Mais on ne peut exclure d'autres facteurs non identifiés. La mise en cause des seuils des moulins dans ce contexte paraît donc nettement surestimée voire fallacieuse. Des travaux réalisés sur des rivières américaines concluent en effet que les saumons sont plus abondants dans les rivières où les barrages de castors sont les plus nombreux.

L'explication qui est donnée, c'est que les retenues d'eau associées aux barrages de castor permettent aux juvéniles de saumon de trouver refuge et de se développer en période estivale. Les retenues de moulins de hauteur comparable, 1 à 2 mètres pour l'essentiel ont probablement joué le même rôle dans nos rivières.

Conclusions

La politique de restauration des cours d'eau consistant à supprimer les petits barrages et les seuils accusés d'être des obstacles au retour des poissons migrateurs est devenue une vaste entreprise de destruction de la biodiversité aquatique d'une part, et d'un patrimoine naturel et bâti d'autre part, sans résultats significatifs concernant les migrateurs. Cette politique contribue à l'assèchement des cours d'eau en période estivale, à l'aggravation des crues qui ne sont plus ralenties à l'amont, et à la destruc-

En savoir plus

Bravard JP & Lévêque C (eds) 2020. La gestion écologique des rivières françaises. Regards de scientifiques sur une controverse. L'Harmattan.

Potherat P 2021 Si les truites pouvaient parler. L'histoire récente du Plateau de Langres en général et du Châtillonnais en particulier. Les cas de la Seine et de l'Ource. 153 pages.



BILLET D'HUMEUR

Alexis Goy

UN SONGE de Sully Prudhomme (1839-1907)

Le laboureur m'a dit en songe : « Fais ton pain ;
Je ne te nourris pas ; gratte la terre et sème. »
Le tisserand m'a dit : « Fais tes habits toi-même. »
Et le maçon m'a dit : « Prends la truelle en main. »
Et seul, abandonné de tout le genre humain,
Dont je traînais partout l'implacable anathème,
Quand j'implorais du ciel une pitié suprême, Je trouvais des lions debout dans
mon chemin.

Dont je traînais partout l'implacable anathème,
Quand j'implorais du ciel une pitié suprême, Je trouvais des
lions debout dans mon chemin.
J'ouvris les yeux, doutant si l'aube était réelle De hardis compa-
gnons sifflaient sur leur échelle,
Les métiers bourdonnaient, les champs étaient semés.
Je connus mon bonheur, et qu'au monde où nous sommes
Nul ne peut se vanter de se passer des hommes.
Et depuis ce jour-là, je les ai tous aimés.

Le cauchemar des contemporains du vingtième siècle !

Alexis Goy

« Nul ne peut se vanter de se passer des hommes ;
Et depuis ce jour-là, je les ai tous aimés. »
Même ceux qui consciencieux contrôlent ma vitesse
Et qui me verbalisent avec politesse.
Des professions évoquées plus haut
Et les personnels qui, dit-on, se lèvent tôt
Débutent la journée en prenant connaissance
Des réglementations qui ont pris naissance
De l'émulation nocturne bonne conseillère
Des insomniaques agités dans la taupinière.
Appliquant strictement les nouvelles directives
Exigées des représentants aux forces vives
Et leur suprématie d'intérêt général,
Ils interdisent tout ce qu'ils jugent illégal.
L'omniscience diplômée vomit ses autocrates
À l'impérieuse mission d'être bureaucrates.
Eu égard à l'élitisme des diplômés réussis
Ils restent modestes et pensent être concis.
Le triple vitrage abrite des saisons,
Les commissaires qui ont toujours raison.
Ils se montrent infiniment prolifiques.

Ils suivent obstinément leur idée fixe.
Ils s'arrogent concevoir pour leurs administrés
Mieux qu'eux-mêmes ce qu'ils peuvent agréer.
Ils prônent, mieux que quiconque, la solution.
S'il se trouve des défauts à son l'application
C'est l'authentique preuve qu'ils ont cherché.
Que l'erreur humaine écarte d'eux le bûcher
Qu'autrui pardonne les effets calamiteux
Qu'une indulgence forcée excuse les prétentieux !
Il n'en reste pas moins qu'au cours de ce songe
Si, de la peau du lion, ils drapent leurs mensonges
« Nul ne se peut vanter de se passer des hommes »
Mais ! Chez certains esprits, l'humain fait un somme.
Excepté aux périodes alléchantes et prisées
De la meilleure engeance des vacances d'été.
Ces derniers tiennent à garder la chance
D'avoir à l'esprit de réelles vacances
Sous les cieux cléments des pays étrangers
Où la vie échappe aux jougs des ravagés.



PAGE PRATIQUE

RECUS FISCAUX

MODE D'EMPLOI

Une association d'intérêt général est, en droit fiscal français, un organisme qui peut, au vu des critères de l'administration fiscale, émettre des reçus fiscaux au bénéfice de ses donateurs.

Les associations concernées par ce statut présentent un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, la défense de l'environnement naturel.

Les conditions requises pour cette reconnaissance sont :

- * une activité non lucrative
- * une gestion désintéressée
- * un cercle étendu de bénéficiaires

Ces conditions sont fixées par le code général des impôts (CGI) et commentées par le Bulletin officiel des finances publiques-Impôts (Bofip-Impôts).

Philippe Vanbockstael, président de l'association des moulins de Touraine a préparé une notice pour envoyer vos reçus fiscaux à l'aide du publipostage. Vous souhaitez recevoir cette note, n'hésitez pas à nous le demander.

REMBOURSEMENT DES FRAIS KILOMETRIQUES

Barème 2024 applicable aux automobiles (véhicules thermiques)

Nb de CV	Jusqu'à 5 000 km	Plus de 20 000 km
4 CV	0,606 € x d	0,407 € x d
5 CV	0,636 € x d	0,427 € x d
6 CV	0,665 € x d	0,447 € x d
7 CV et plus	0,697 € x d	0,470 € x d



PAGE PRATIQUE

PROUVER L'EXISTENCE LEGALE DE SON MOULIN

Un mode d'emploi est en cours de finalisation et vous sera adressé prochainement. Il doit permettre de faire reconnaître l'existence légale de son moulin et sa consistance légale. Ce processus pourra être mené par chacun de vous en suivant ce guide, ou en se faisant aider par un professionnel. Ci-après quelques extraits préparés par Jean-Paul Duchemin, président des Moulins du Jura.

Vérifier si votre moulin est sur la carte de Cassini avant 1789

[Site internet Gallica ou Géoportail](#)

Vérifier si votre moulin se trouve sur le cadastre Napoléonien 1800

[Archives départementales et communales de votre préfecture](#)

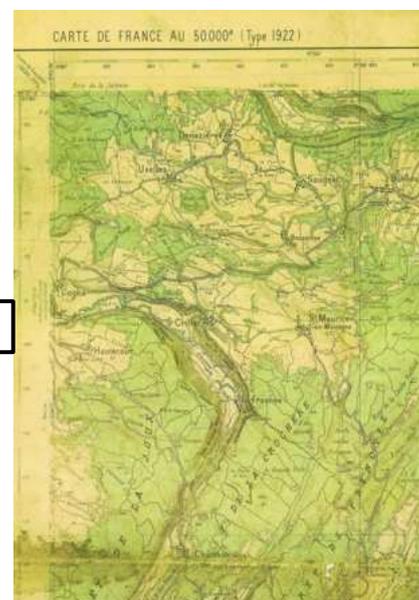


Vérifier si votre moulin se trouve sur les cartes d'Etat Major 1820

[Site internet Géoportail](#)

Carte type 1922

[Recherche internet par département](#)





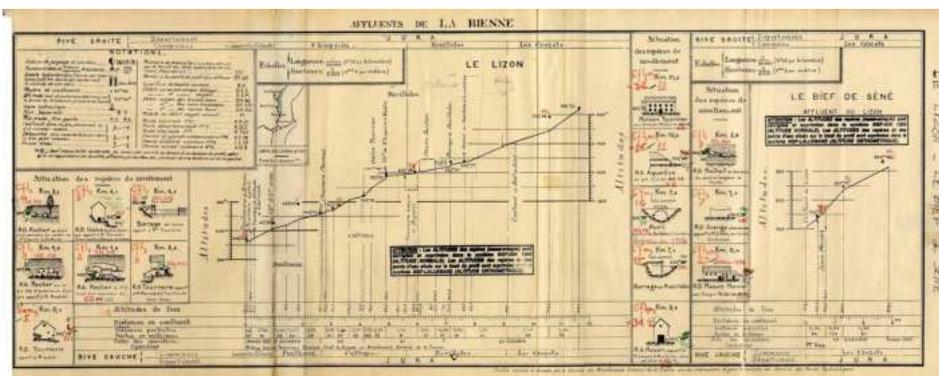
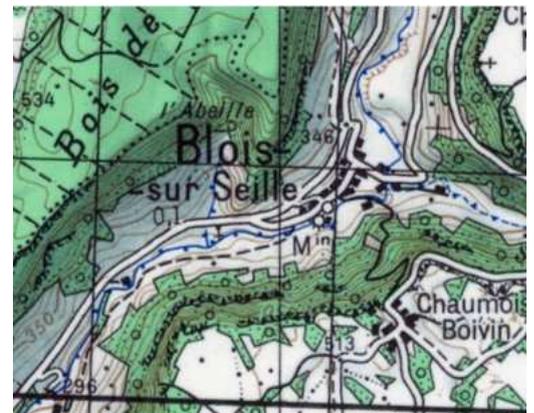
PAGE PRATIQUE

PROUVER L'EXISTENCE LEGALE DE SON MOULIN

MODE D'EMPLOI

Carte IGN 1950

[Site internet Géoportail](#)



Carte NGF 1969 par rivière

[Site internet Géodésie](#)

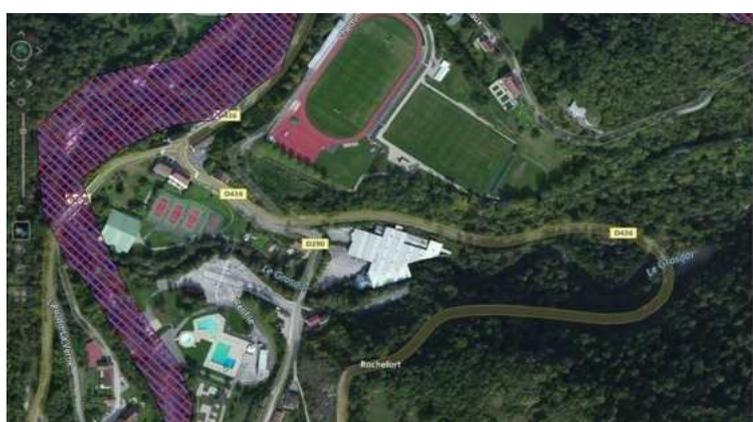
[Site internet Delcampe - Cartes postales anciennes - Vieilles factures anciennes - Publicité](#)





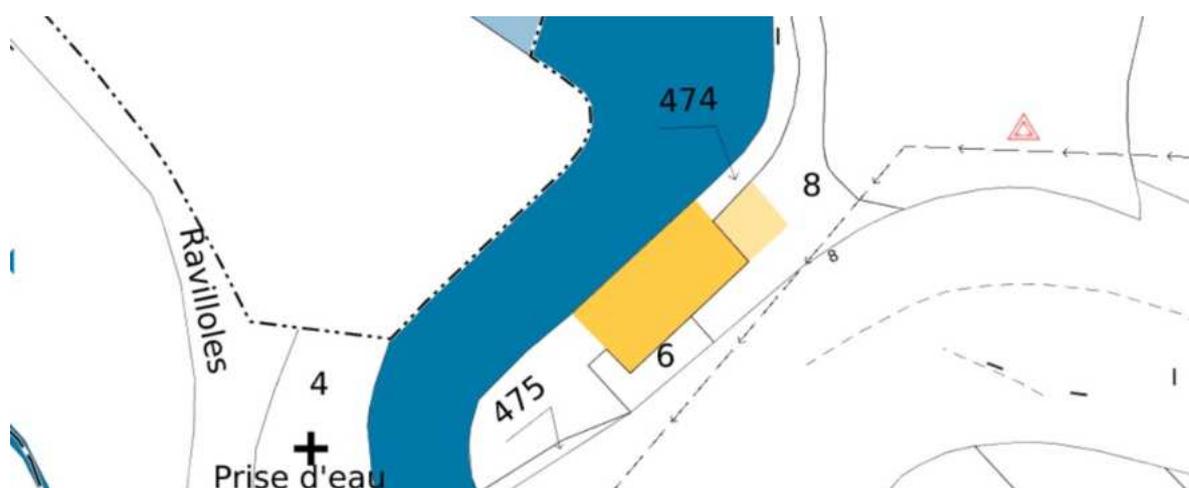
PAGE PRATIQUE

DOCUMENTATION DE LOCALISATION DE VOTRE MOULIN MODE D'EMPLOI



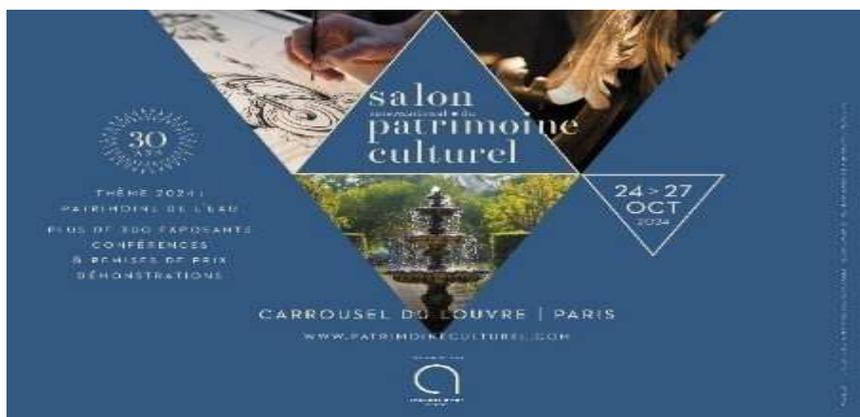
Localisation de Natura 2000

Plan cadastral normalisé 2024





AGENDA F.F.A.M.



Du 24 au 27 octobre 2024

Au Carrousel du Louvre

Thème de cette année :

Le Patrimoine de l'eau

Le salon fêtera ses 30 ans d'existence célébrant l'ensemble des acteurs du patrimoine.

UN PATRIMOINE RICHE ET DIVERSIFIÉ

Le Patrimoine bâti lié à l'eau, sous toutes ses formes, est à sauvegarder, sujet notamment débattu lors de la Fête de la Mer et des littoraux, témoignant d'une volonté des acteurs du secteur à se fédérer afin de partager les bonnes pratiques et de préserver ce patrimoine qui tombe en partie en désuétude.

À la croisée de multiples politiques publiques (économie, emploi, écologie, culture, tourisme, défense), l'eau, source de vie est un bien commun fondamental, un patrimoine méconnu. L'eau (et le bâti lié) sera abordée sous toutes ses formes lors du Salon International du Patrimoine Culturel à travers le patrimoine maritime, hydraulique, fluvial, portuaire et thermal.

La France, qui possède le second domaine maritime mondial, est riche d'un patrimoine maritime exceptionnel et d'une multitude de cours d'eau serpentant le territoire, façonnant les paysages, encourageant le développement économique ou encore facilitant les échanges.

Ponts, barrages, fontaines, ports, lavoirs, châteaux d'eau, bateaux, canaux, moulins, autant d'édifices ayant nécessité l'ouvrage de professionnels de métiers d'art et du bâti, aux savoir-faire précieux. C'est grâce à ces professionnels qui restaurent, conservent, mais aussi innovent que tout ce patrimoine autour de l'eau a traversé le temps jusqu'à nos jours.

Pierre Meyneng , président de la FFAM animera une conférence le 26 octobre de 16h15 à 17h15. Nous espérons vous voir nombreux.

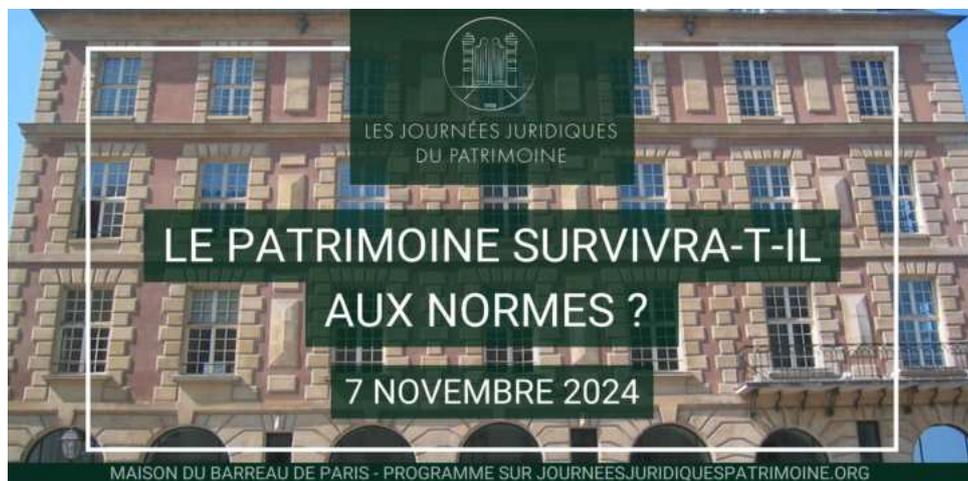
Pour obtenir une invitation gratuite rendez-vous sur le site du Salon International du Patrimoine avec votre code :

SIPC24FFAM



AGENDA

Organisé par
Patrimoine
Environnement



TEMPS FORTS DU PROGRAMME

9h40 – Actualité parlementaire

Avec **Sabine Drexler**, sénatrice du Haut-Rhin, **Jérémie Patrier-Leitus**, député du Calvados et **David Nicolas**, maire d'Avranches (50) et référent patrimoine de l'AMF

10h50 – Actualité jurisprudentielle

Par **Alexandre Riquier**, avocat au Barreau de Paris

11h10 – Diagnostic de performance énergétique (DPE) et conservation du patrimoine : qui doit s'adapter ?

Table ronde animée par Loïc Dusseau, avocat au Barreau de Paris; avec Jean-François Hébert, directeur général des patrimoines et de l'architecture; Gilles Alglave, président des Maisons Paysannes de France (MPF); Philippe Selle, directeur technique & directeur pédagogique chez Hypérion Développement / animation du réseau d'experts, et expert de la Fédération Sidiane

Point de jurisprudence avec **Francis Monamy**, avocat au Barreau de Paris

14h30 – Remise du prix Pierre-Laurent Frier

Par **Corinne Lepage**, avocate au Barreau de Paris et ancienne ministre

Le prix Pierre-Laurent Frier récompense les meilleurs travaux de recherche des étudiants à partir du Master II dans le domaine du patrimoine culturel, qu'il soit matériel ou immatériel, et paysager.

15h15 – Zéro artificialisation nette (ZAN) et conservation du cadre de vie : comment s'adapter ?

Table ronde animée par **Arnaud de Lajarte**, maître de conférences en droit public à l'Université d'Angers; avec **Francis Descoeur**, maire d'Anglars-de-Salers (Cantal), animateur de la commission urbanisme et culture à l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) ; **Simon Dubois**, avocat au Barreau de Paris (Dorean Avocats); un représentant d'association et un élu.



AGENDA

Quelques dates à retenir :

Mardi 10 septembre 2024 :

Assises Européennes de la Transition Energétique à Dunkerque

Du 18 au 20 septembre 2024 :

Assises Nationales de la Biodiversité à La Rochelle

Jeudi 3 octobre 2024 :

Eau et énergie, deux enjeux interdépendants à Pontivy

Vendredi 11 octobre 2024 :

Colloque : 60 ans de la loi sur l'eau de 1964 à Limoges

Jeudi 8 novembre 2024 :

11ème Rencontre de l'hydroélectricité à Beaune

Mardi 26 novembre 2024 :

Poissons migrateurs ? Circulez ! À Saint-Brieuc



CONFÉRENCES

 La Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins a le plaisir de vous inviter à une conférence-débat

SUR LE SUJET :
« Peut-on établir une relation entre l'intensité des récentes crues du Nord-Pas-de-Calais et la suppression des seuils en rivières ? »

RENDEZ-VOUS :
LE LUNDI 6 MAI DE 17H À 19H15
À LA SALLE DES FÊTES DE BLANGY-SUR-TERNOISE RUE D'HESDIN

LES INTERVENANTS :
M. Christian Lévêque - Hydrobiologiste
M. Pierre Potherat - Ingénieur géologue
M. Pierre Meyneng - Président de la FFAM

AU PROGRAMME :

1- LA GESTION DE NOS RIVIÈRES : POUR QUI ? POUR QUOI ? (30 MN)
M. Christian Lévêque : hydrobiologiste, directeur de recherche honoraire de l'IRD (Institut pour la Recherche pour le Développement), ex-directeur du Programme Environnement, Vie et Sociétés du CNRS, Président honoraire de l'Académie d'Agriculture
Auteur des ouvrages : avec M. Jean-Paul Bravard, *La gestion écologique des rivières françaises : regards de scientifiques sur une controverse*, Ed L'Harmattan, 2020 ; *La mémoire des fleuves et des rivières*, 2019, éd. Ulmer ; *Quelles rivières pour demain ? Réflexions sur l'écologie et la restauration des cours d'eau*, 2021, QUAE

2- LA RÉCENTE POLITIQUE DE DESTRUCTION DES SEUILS DE MOULINS À EAU EN FRANCE (30 MN)
M. Pierre Meyneng : Président de la Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins

3- L'INTÉRÊT DES SEUILS EN RIVIÈRE DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LES INONDATIONS ET LES SÈCHERESSES (45 MN)
M. Pierre Potherat : ingénieur géologue, ancien ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, ancien chercheur au laboratoire central des Ponts-et-Chaussées
Auteur de l'ouvrage : *Si les truites pouvaient parler*, autoédition juillet 2021

4- OUVERTURE DU DÉBAT 18H45 - 19H15

Merci de confirmer votre présence par mail : jppm.ffam@moulinsdefrance.org

Trois conférences ont été filmées, vous pouvez les retrouver sur notre compte youtube en cliquant sur les liens ci-après :

1- la continuité écologique pour qui, pour quoi ?

M. Christian Lévêque

<https://youtu.be/-A7ybkQY6Aw>

2- la destruction des retenues d'eau : une catastrophe écologique en cours

M. Pierre Meyneng

<https://youtu.be/tWYvUwh0whM>

3- l'intérêt des seuils dans la lutte contre les inondations et les sécheresses

M. Pierre Potherat

<https://youtu.be/5s0PvJ5ySnI>

CONFÉRENCE - DÉBAT

La FFAM (Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins) a le plaisir de vous inviter à une conférence-débat.

Sur le thème "Préservation de la ressource en eau, lutte contre les inondations, protection des zones humides et de la biodiversité : le rôle des petites retenues d'eau en France"

Rendez-vous le **Judi 4 Juillet 2024** de 15h à 18h
au **Centre Départemental de la Communication
Joséphine Baker** de Périgueux

Avec :
Pascal Bartout, Professeur des Universités, géographe limnologue à l'Université d'Orléans,
Pierre Potherat, Ingénieur géologue,
Pierre Meyneng, Président de la FFAM

Merci de confirmer votre présence par mail : jppm-ffam@moulinsdefrance.org

Cette conférence est organisée par la Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins et l'Association Périgourdine des Amis des Moulins, avec le soutien du Conseil Départemental de Dordogne.



Vous pourrez très prochainement accéder aux compte-rendus de la conférence débat du 4 juillet sur notre site internet et sur youtube.

Les dates des prochaines conférences vous seront communiquées rapidement à la rentrée.



J.P.P.M.

En 2024, 241 animations ne sont affiliées à aucun des réseaux membres du comité de pilotage.

Répartition par membres du comité de pilotage :

1019

**animations par-
tout en France**

Patrimoine Environnement : 87

AFMA : 28

FFAM : 193

Maisons Paysannes de France : 71

Union Rempart : 16

Fondation du Patrimoine : 101

Petites Cités de Caractère : 44

Architectes du Patrimoine : 2

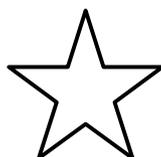
Quelques chiffres de fréquentation :

En 2022 : 67 679— En 2022 : 74 017—En 2024 : 86 151

65.20% des organisateurs se disent satisfaits de la fréquentation de leurs animations (contre 62.6 % en 2023).

Evolution par région :

Occitanie - 22 animations / Nouvelle Aquitaine + 40 animations / Pays de Loire— animations / Grand Est + 30 animations.



Edition 2025 : du 27 au 29 juin, sur le thème « Terre à terre ».



EN REGION



C'est avec une grande tristesse que nous avons appris hier le décès de Dominique Sauvin.

Dominique était adhérent depuis la création de notre association. Il a toujours été fidèle au conseil d'administration et aux congrès de la FFAM.

Des membres du conseil d'administration seront présents à ses obsèques.

Annie Duchemin



Le journal Le Progrès lui a rendu hommage dans son Carnet du Jour du 17 juillet 2024.

Jean-Paul Duchemin, président de l'association des Moulins du Jura et notre spécialiste de l'obtention de la consistance légale des sites, vient d'obtenir deux nouveaux fondés en titre :

Un moulin avec 196kw et un moulin de 85kw !!! C'est la preuve que quand les dossiers sont bien montés la DDT valide !!



A la rencontre de Pascal Tirel : Le meunier du moulin de Gouville-sur-Mer (50)

Construit en 1870, le moulin fut au fil des années, petit à petit, laissé à l'abandon. En 2011, grâce à la commune de Gouville-sur-Mer, le moulin retrouve une nouvelle vie : une restauration, de nouveaux équipements qui permettent au moulin de fonctionner à nouveau et de produire de la farine depuis 2014.



Serge et Antoine POISSON, adhérent de l'ARAM BN, ont inauguré leur nouvelle centrale Hydroélectrique du Moulin Neuf, Les vaux de la Virène 14500 VIRE NORMANDIE, le vendredi 28 juin 2024 .



EN REGION

Cela s'est passé en Mai

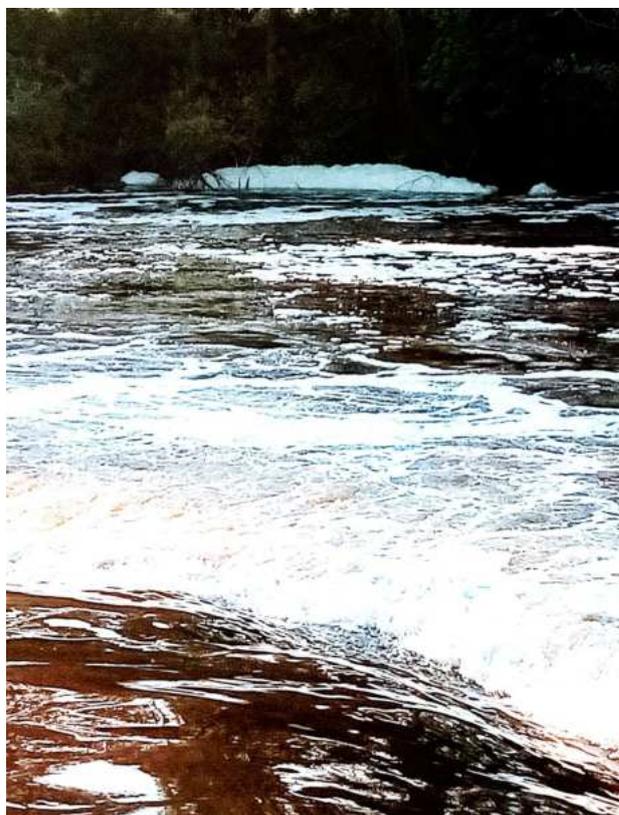
les mousses blanchâtres descendant nos rivières, ici la rivière c'est la Sèvre Nantaise sur la commune du Pallet (44). Ces mousses c'est la partie émergée de la pollution "voyante", mais la partie immergée est beaucoup plus importante, elle est de 96% par rapport aux mousses (estimation).

Lors des épisodes pluvieux que nous subissons, le débordement de nos stations donnent les résultats que nous apercevons sur ces photographies ! Les polluants sont issus de nos stations d'épuration bien au dessus des normes (voir les enquêtes des EPTB), des rejets des particuliers et entreprises sans station ou non conforme, voire des rejets volontaires.

Les polluants accompagnés des sédiments vont rejoindre la mer, pour nous c'est l'océan Atlantique, ceci est valable pour toutes nos rivières et fleuves. Ne serait il pas plus judicieux, de se préoccuper de nos rejets polluants, plutôt que de la continuité écologique ?!

Jean Louis Métaireau.

Les Amis de la Sèvre Nantaise





EN REGION



Le barrage de Ravilloles construit sur le Lizon est susceptible d'être détruit pour cause de non-conformité aux normes actuelles.

Jean-Paul Duchemin, président de l'association de sauvegarde des Moulins du Jura s'est exprimé à ce sujet dans les colonnes du Progrès le 29 juillet 2024

« Pour moi, il est impensable d'envisager la destruction de cet ouvrage ... Il fait partie du patrimoine industriel du secteur car, avec celui de Cuttura, il a contribué à l'essor économique du plateau du Lizon et a permis l'électrification de tous les villages alentour ... Aujourd'hui, le lac du barrage offre un environnement paisible et champêtre apprécié de la population à la belle saison, le site est aussi mis à contribution pour l'organisation de manifestations locales. C'est encore lieu de pêche réputé et un but pour les randonneurs évoluant sur le GR9 ... Détruire ce réservoir d'eau s'apparente à une véritable hérésie ! A l'heure du changement climatique, comment ne pas penser au trésor que représente une réserve d'eau pour lutter contre les incendies et pour fabriquer de l'énergie propre. »

Une avancée certaine pour la reconnaissance du droit d'eau

Le tribunal administratif de Besançon a suspendu l'arasement du barrage des Pipes, situé sur le Cusancin, un affluent du Doubs.

Le juge des référés a suspendu l'exécution de l'arrêté du 30 avril 2024 (déclarant les travaux d'arasement d'intérêt général dans le but de rétablir la continuité écologique de la rivière) et a ordonné au préfet du Doubs de faire cesser immédiatement les travaux.

